

Image not found or type unknown



Moto voler et toujours des prelevements

Par **kekenn**, le **14/09/2008** à **12:45**

BonsoirrrrrnJ'ai été victime du vol de mon véhicule (moto) le 29 Avril 2008.rnLe véhicule a été retrouvé incendié fin juillet par la police municipale.rnUne expertise a été effectuée courant aout pour l'a déclarer irréparable (valeur de réparation supérieure à la valeur du véhicule).rnUne offre d'indemnisation, que je n'ai pas encore acceptée à ce jour, m'a été proposée.rnrnMa question est:rnPourquoi mon assurance me prélève encore tout les mois tandis qu'elle sait que la "carcasse" qu'il reste de ce véhicule (qui m'appartient encore vu que je n'ai pas encore accepté leur indemnisation) n'est pas réparable?rnPourquoi je paierais solly azar (qui passe par serenis) une somme tout les mois pour une moto qui n'est plus en état de rouler?rnMerci de vos réponsesrnCordialement

Par **jeetendra**, le **15/09/2008** à **13:55**

bonjour, pourquoi vous n'avez pas demandé la résiliation de votre contrat d'assurance lorsque la moto a été retrouvée incendiée, donc inutilisable, cordialement

Par **kekenn**, le **15/09/2008** à **20:06**

la resiliation ete faite le 29 juin et depuis le vole atoujours pas de remboursement .